

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 13 MARS 2025

Le Bureau communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise, légalement convoqué le 07/03/2025, s'est réuni à la salle Mozart - Bâtiment Autoneum, en séance publique, sous la présidence de ZAMMIT-POPESCU Cécile, Président.

OBJET DE LA DELIBERATION

**TRANSFERT DE LA MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE AUX TRAVAUX
D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC DU CARREFOUR
JULES FERRY A VERNEUIL-SUR-SEINE AU PROFIT DU SYNDICAT
INTERCOMMUNAL D'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE
TELECOMMUNICATION ET D'ELECTRICITE DE LA REGION DE CERGY ET DE
CONFLANS (SIERTECC) : CONVENTION**

Date d'affichage de la convocation

07/03/2025

Secrétaire de séance

BREARD Jean-Claude

Etaient présents : 20

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, DI BERNARDO Maryse, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

Formant la majorité des membres en exercice (24)

Absent(s) représenté(s) : 1

POYER Pascal a donné pouvoir à OLIVIER Sabine

Absent(s) non représenté(s) : 3

COGNET Raphaël, ARENOU Catherine, LEBOUC Michel

Absent(s) non excusé(s) : 0

21 POUR :

ZAMMIT-POPESCU Cécile, JAUNET Suzanne, DOS SANTOS Sandrine, FONTAINE Franck, OLIVIER Sabine, BROSSE Laurent, DEVEZE Fabienne, GARAY François, PEULVAST-BERGEAL Annette, LECOLE Gilles, DUMOULIN Pierre-Yves, POYER Pascal, CHAMPAGNE Stéphan, PERRON Yann, AIT Eddie, DI BERNARDO Maryse, PLACET Evelyne, RIPART Jean-Marie, TURPIN Dominique, NEDJAR Djamel, BREARD Jean-Claude

0 CONTRE

0 ABSTENTION

0 NE PREND PAS PART

EXPOSÉ

La Communauté urbaine est compétente, au titre de ses compétences obligatoires, en matière d'aménagement de l'espace communautaire pour la création, l'aménagement et l'entretien de la voirie, de la signalisation, des parcs et aires de stationnement.

Cette compétence est exercée dans son intégralité par la Communauté urbaine sur les voies relevant du domaine public routier communautaire. La définition de la consistance du domaine public routier communautaire a fait l'objet d'une délibération du Conseil communautaire le 20 mai 2021.

A ce titre, la Communauté urbaine réalise des travaux d'aménagement et de création de voirie dans les différentes communes membres.

Le projet de réaménagement du carrefour Jules Ferry à Verneuil-sur-Seine porte sur un carrefour majeur de la ville, nécessitant une réflexion sur la gestion du trafic automobile, une meilleure intégration des circulations douces (piétonnes et cyclables) du quartier et une mise en valeur de l'entrée du quartier des Clairières.

Le programme de l'opération (requalification de la Grande Rue et du carrefour Jules Ferry), d'un montant prévisionnel de 508 000 €HT, a été approuvé lors du Bureau communautaire du 7 mars 2023

Cette requalification nécessite l'enfouissement des réseaux aériens d'éclairage public, de télécommunication et de réseaux publics aériens de distribution d'électricité.

Ainsi, le Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Électricité de la région de Cergy et de Conflans (SIERTECC), compétent en matière d'enfouissement des réseaux de basse tension, prévoit la réalisation de ces travaux à la demande de la Communauté urbaine.

Or, la pose coordonnée des différents réseaux favorise la réduction du coût des travaux et réduit la gêne provoquée par les différents chantiers successifs. De ce fait, en complément des travaux d'enfouissement des réseaux de basse tension, le SIERTECC réalisera les travaux de génie civil concomitant aux tranchées pour le réseau d'éclairage public, travaux incombant normalement à la Communauté urbaine.

La Communauté urbaine, compétente en matière d'éclairage public sur ces espaces relevant du domaine public routier communautaire, participera aux frais générés par les travaux relevant de sa compétence, dont le montant est estimé à 109 001,40 €TTC.

Il est nécessaire de conclure une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine au profit du SIERTECC afin de prévoir les modalités techniques et financières permettant la réalisation des travaux par le SIERTECC sur le carrefour Jules Ferry à Verneuil-sur-Seine.

Il est donc proposé au Bureau communautaire :

- d'approuver la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public du carrefour Jules Ferry à Verneuil-sur-Seine au profit du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Électricité de la région de Cergy et de Conflans (SIERTECC)
- d'autoriser le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,
- de dire que les crédits seront imputés au budget 2025 – autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423 développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 109 001,40 € TTC.

Ceci exposé, il est proposé la délibération suivante :

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

VU le code de la commande publique et notamment son article L. 2422-12,

VU les statuts de la Communauté urbaine,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Électricité de la région de Cergy et de Conflans (SIERTECC),

VU la délibération du comité syndical du SIERTECC n°2026-09-22, du 27 septembre 2019, donnant délégation permanente au Syndicat pour que les études et travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication soient réalisés à l'occasion de ceux programmés par ENEDIS,

VU la délibération du Conseil communautaire n°CC_2022-01-20_04 du 20 janvier 2022 portant délégation d'attribution du Conseil communautaire au Bureau communautaire,

Vu la délibération du Bureau communautaire n°BC_2023-03-30_14 du 30 mars 2023 portant approbation du programme des travaux de requalification de la Grande rue et du carrefour Jules Ferry à Verneuil-sur-Seine,

VU le projet de convention de transfert de maîtrise d'ouvrage, tel qu'annexée à la présente délibération,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ARTICLE 1 : APPROUVE la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage relative aux travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public du carrefour Jules Ferry à Verneuil-sur-Seine au profit du Syndicat Intercommunal d'Enfouissement des Réseaux de Télécommunication et d'Electricité de la région de Cergy et de Conflans (SIERTECC)

ARTICLE 2 : AUTORISE le Président à signer la convention susmentionnée et tous les actes, pièces et documents nécessaires à son exécution ainsi qu'à l'exécution de la présente délibération,

ARTICLE 3 : DIT que les crédits seront imputés au budget 2025 – autorisation de programme crédits de paiement (APCP) n°011423 développement communal, aux chapitres 20 (immobilisation incorporelles) et 23 (immobilisation en cours), nature 2031 (frais d'études) et 2315 (installations, matériel et outillage techniques) pour un montant de 109 001,40 € TTC (cent neuf mille un euros et quarante centimes toutes taxes comprises).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Acte publié ou notifié le : 14/03/2025
Transmis et reçu à la Sous-Préfecture de Mantes-la-Jolie, le : 14/03/2025
Exécutoire le : 14/03/2025 (Articles L. 2131-1 et L. 5211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales)
<u>Délai de recours</u> : 2 mois à compter de la date de publication ou de notification <u>Voie de recours</u> : Tribunal Administratif de Versailles (Articles R.421-1 et R. 421-5 du Code de Justice Administrative)

POUR EXTRAIT CONFORME,
Aubergenville, le 13 mars 2025



Cécile ZAMMIT-POPESCU